

Lettonie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Lettonie compte 64 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quarante-quatre de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Lettonie a signé l'IM en 2017, et déposé son instrument de ratification le 29 octobre 2019. L'IM est entré en vigueur pour la Lettonie le 1^{er} février 2020. Le 20 avril 2020, la Lettonie a formulé une notification supplémentaire afin d'élargir la liste conventions qui seront couverts aux fins de l'IM. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Lettonie n'a pas notifié sa convention avec l'Allemagne aux fins de l'IM, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans cette convention.

La Lettonie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁸⁸.

B. Conclusion

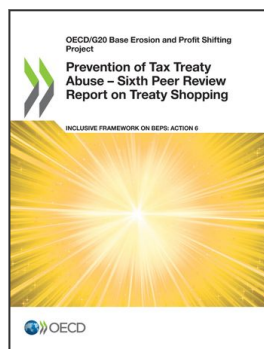
Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Lettonie.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Lettonie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Albanie	Oui, IM		COP
2	Allemagne	Non	Non	COP
3	Arabie saoudite	Oui, autres		COP
4	Arménie	Non	Oui, IM	COP
5	Autriche	Oui, IM		COP
6	Azerbaïdjan	Non	Non	COP
7	Bélarus	Non	Non	COP
8	Belgique	Oui, IM		COP
9	Bulgarie	Oui, IM		COP
10	Canada	Oui, IM		COP
11	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
12	Chypre*	Oui, IM		COP
13	Corée	Oui, IM		COP
14	Croatie	Oui, IM		COP
15	Danemark	Oui, IM		COP
16	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
17	Espagne	Oui, IM		COP

⁸⁸ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Lettonie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

18	Estonie	Oui, IM		COP
19	États-Unis	Non	Non	
20	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
21	Finlande	Oui, IM		COP
22	France	Oui, IM		COP
23	Géorgie	Oui, IM		COP
24	Grèce	Oui, IM		COP
25	Hong Kong (Chine)	Oui, IM		COP
26	Hongrie	Oui, IM		COP
27	Inde	Oui, IM		COP
28	Irlande	Oui, IM		COP
29	Islande	Oui, IM		COP
30	Israël	Oui, IM		COP
31	Italie	Non	Oui, IM	COP
32	Japon	Oui, autres		COP + LOB
33	Kazakhstan	Oui, IM		COP
34	Kirghizistan*	Non	Non	COP
35	Kosovo*	Oui, autres		COP
36	Koweït	Non	Non	COP
37	Lituanie	Oui, IM		COP
38	Luxembourg	Oui, IM		COP
39	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
40	Malte	Oui, IM		COP
41	Maroc	Non	Oui, IM	COP
42	Mexique	Non	Oui, IM	COP
43	Moldova*	Non	Non	COP
44	Monténégro	Non	Non	COP
45	Norvège	Oui, IM		COP
46	Ouzbékistan	Non	Non	COP
47	Pays-Bas	Oui, IM		COP
48	Pologne	Oui, IM		COP
49	Portugal	Oui, IM		COP
50	Qatar	Oui, IM		COP
51	République slovaque	Oui, IM		COP
52	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
53	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
54	Serbie	Oui, IM		COP
55	Singapour	Oui, IM		COP
56	Slovénie	Oui, IM		COP
57	Suède	Non	Oui, IM	COP
58	Suisse	Oui, autres		COP
59	Tadjikistan*	Non	Non	COP
60	Tchéquie	Oui, IM		COP
61	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
62	Turkménistan*	Non	Non	COP
63	Ukraine	Oui, IM		COP
64	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Lettonie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7b77a3fa-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.